

24-03-04 15/10/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 07 mars 2024

DATE DE
CONVOCAZION

01 MARS 2024

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Eric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Michel DEHAENE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT
Monsieur Clément DELASSUS à madame Dorothee BERTRAND

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Monsieur Bruno WILLERON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane GLORANT

Délibération n°10/20 – 03/2024

Objet de la délibération : Commune de Merville – Révision allégée n°3 – Plan Local d'Urbanisme – Avis

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le courrier du 07 février 2024 de la commune de Merville informant la commune de la révision allégée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme,

Vu la notice de présentation de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville,

Vu les cartographies de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville,

Vu le règlement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville,

Considérant que le projet de révision allégée n°3 prévoit :

- d'adapter le règlement graphique afin de reclasser une zone A en zone UC, zone urbaine mixte, de faible densité correspondant aux extensions récentes d'habitat. En effet, le projet a pour objet de corriger le classement de parcelles situées rue du Docteur Rousseau.

Considérant qu'en tant que commune limitrophe, la commune de Merville a souhaité l'avis de la commune d'Estaires sur ce projet de révision allégée n°3.

DATE DE PUBLICATION

14 MARS 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet : Commune de Merville – Révision allégée n°3 – Plan Local d'Urbanisme - Avis

Objet de la délibération : Commune de Merville – Révision allégée n°3 – Plan Local d’Urbanisme - Avis

Le Conseil municipal s’est prononcé sur ce projet de révision allégée n°3 du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Merville et émet un **avis favorable unanime**.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

Le Secrétaire de séance
Stéphane GLORIAN



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/03/2024

Publié ou notifié le 14/03/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

